

Gift, gift

Marcel Mauss

Number 2, Spring 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/98663ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue L'Esprit libre

ISSN

2563-5425 (print)

2564-1824 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mauss, M. (2021). Gift, gift. *Siggi*, (2), 40–41.

(RE)DÉCOUVRIR UN CLASSIQUE

Gift, gift

MARCEL MAUSS
(1872-1950)

Siggi est ancré dans le présent, mais connaît également ses classiques! C'est pourquoi il se permet d'en rééditer. Pour faire suite à l'entretien avec Hélène Belleau, nous avons sélectionné des passages clés d'un texte de Marcel Mauss. Dans ce document paru en 1924¹, qui deviendra la base de son célèbre Essai sur le don, le sociologue et anthropologue français expose en quoi les mots « cadeau » et « poison » possèdent une racine commune².

Les deux sens « cadeau » et « poison », dans lesquels ce mot unique a divergé dans les différentes langues germaniques, semblent si éloignés l'un de l'autre que les étymologistes ont peine à s'expliquer le passage de l'un à l'autre et leur commune origine. La destinée même du mot varie suivant les langues, le sens de poison étant presque le seul conservé en allemand moderne, le sens de cadeau et don étant le seul conservé en anglais, le hollandais ayant deux mots l'un neutre, l'autre féminin pour désigner l'un le poison, l'autre le cadeau, la dot. Ici, un sens s'est effondré, là un autre, et nulle part la dérivation sémantique n'est claire. [...] Pourquoi est-ce le mot *gift* et l'idée de don qu'il évoque qui ont justement été choisis pour symboles du poison? C'est ce qui reste à expliquer.

Or, pour le sociologue et pour l'historien du droit germanique, la filiation des sens n'offre aucune difficulté. Pour éclairer le sujet, qu'on nous pardonne d'indiquer quelques principes encore trop peu vulgarisés pour n'avoir pas besoin d'être exposés à nouveau.



Dans le monde germanique a fleuri à un haut degré le système social que j'ai proposé d'appeler « système des prestations totales ». Dans ce système non seulement juridique et politique, mais encore économique et religieux, les clans et les familles et les individus se lient au moyen de prestations et de contre-prestations perpétuelles et de toutes sortes, d'ordinaire engagées sous forme de dons et de services, religieux ou autres, gratuits.

Après avoir longtemps cru que ce système n'était très général que dans les sociétés non européennes, nous en constatons maintenant l'existence dans une bonne partie des anciens droits des sociétés européennes. En particulier les groupes dont se composent les anciennes sociétés germaniques se lient par les mariages, par les brus et gendres, [...] par les neveux, cousins, grand-père et petit-fils élevés les uns chez les autres et nourris les uns par les autres, servis les uns par les autres, etc., — par les services militaires et les initiations, intronisations et les festins qu'elles provoquent; — par les morts, les repas funéraires et les successions, les usufruits, le retour de dons qu'elles entraînent; — par les dons gracieux, les prêts usuraires rendus ou à rendre. Un incessant *circulus* des biens et des personnes confondus, des services permanents et temporaires, des honneurs et des fêtes données et rendues et à rendre : voilà comment il faut se figurer une bonne partie de la vie sociale des anciens peuples de Germanie et de Scandinavie. [...]

Mais ce qui est le plus intéressant à étudier chez ceux-ci, c'est le don, le *gabe*. En effet, la *Gabe*, la ou le *gift*, le présent y apparaît en traits plus particulièrement développés, plus apparents que dans bien d'autres types de sociétés et surtout que dans d'autres sociétés indo-européennes. L'allemand, en particulier a toute une gamme extrêmement riche de mots et de mots composés pour en exprimer toutes sortes de nuances depuis *Gabe* et *Mitgift* jusqu'à *Morgengabe*, *Liebesgabe*, *Abgabe* et à la si curieuse *Trotzgabe*.

Or, dans toutes ces nombreuses sociétés, [...] en droit maori en particulier, ces échanges et ces dons de choses qui lient les personnes s'opèrent à partir d'un fond commun d'idées : la chose reçue en don, la chose reçue en général engage, lie magiquement, religieusement, moralement, juridiquement, le donateur et le donataire. Venant de l'un, fabriquée ou appropriée par lui, étant de lui, elle lui confère pouvoir sur l'autre qui l'accepte. Au cas où la prestation donnée ne serait pas rendue dans la forme juridique, économique ou rituelle, prévue, le donateur a barre sur celui qui a participé au festin et en a absorbé les substances, sur celui qui a épousé la fille ou s'est lié par le sang, sur le bénéficiaire qui use chez lui d'une chose enchantée de toute l'autorité du donateur.

La chaîne de ces idées est particulièrement claire dans les droits et les langues germaniques, et l'on voit facilement comment les deux sens du mot *gift* s'y insèrent. En effet, la prestation type, chez les anciens Germains et Scandinaves, c'est le don de boisson, de bière; en allemand, le présent par excellence, c'est ce que l'on verse (*Geschenk*, *Gegengeschenk*). Inutile d'évoquer ici un nombre très grand de thèmes de droit et de mythologie germanique. Mais on le voit : nulle part l'incertitude sur la nature bonne ou mauvaise des cadeaux n'a pu être plus grande que dans des usages de ce genre où les dons consistaient essentiellement en boissons bues en commun, en libations offertes ou à rendre. La boisson-cadeau peut être un poison; en principe, sauf sombre drame, elle ne l'est pas; mais elle peut toujours le devenir. Elle est toujours en tout cas un charme (le mot *gift* a gardé ce sens en anglais) qui lie à jamais les communicants et qui peut toujours se retourner contre l'un d'eux s'il manquait au droit. La parenté de sens qui lie *gift*-cadeau à *gift*-poison est donc facile à expliquer et naturelle. [...]

¹ Marcel Mauss, « Gift, gift », dans Christian Pfister (dir.), *Mélanges offerts à M. Charles Andler*, Strasbourg, Librairie Istra, 1924, p. 243-247.

² Puisqu'il s'agit avant tout d'un document d'archive, nous n'avons pas réécrit le texte dans le langage épique.



Illustration : Myriam Leclerc